



**ARCAVIA**  
Gestion Privée

# DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

## Intermédiaire d'Assurance

Adhérent de l'ANACOFI

### **ARCAVIA**

Au capital de 10 000 €

Immatriculée au RCS de Lyon 801 259 342 – Code APE : 6622Z

Représentée par Alexandre GARSON en sa qualité de Gérant

### **Siège social :**

12 Chemin des maraichers 69670 VAUGNERAY

Téléphone : 06 09 48 14 42

Mail : alexandre.garson@arcavia.fr

Site internet : www.arcavia.fr

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé. Vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

## STATUTS REGLEMENTES ET AUTORITES DE TUTELLE

Le cabinet est immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) sous le numéro 14002754 (vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : [www.orias.fr/welcome](http://www.orias.fr/welcome)) au titre de l'activité réglementée de **Courtier en Assurance dans la catégorie "B"**.

- **Courtier en assurance positionné dans la catégorie « B »** n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance mais n'étant pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché.
- **Niveau 2 de conseil** : le courtier délivre un service de recommandation personnalisée. Il explique en quoi, parmi les différents contrats ou différentes options proposés, son offre est la plus adéquate à ses exigences, ses besoins et à sa tolérance aux risques via un test d'adéquation.

Les activités d'IAS sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <http://www.acpr.banque-france.fr>  
Adhésion à l'association professionnelle agréée par l'ACPR : ANACOFI-COURTAGE

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

<b>Assurance souscrite et Police</b>	RCP & GF n°ICAP0004640 accordée par QBE Europe SA/NV - Cœur DEFENSE, Tour A, 110 Esplanade Charles de Gaulle, 92931 LA DEFENSE CEDEX		
<b>Garanties</b>	<b>Montant de la garantie par assuré</b>		<b>Garantie financière</b>
	<b>Par sinistre</b>	<b>Pour l'ensemble des sinistres et d'une même année d'assurance</b>	
<b>Courtage d'assurance</b>	3 000 000 €	3 000 000 €	115 000 €

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI disponible au siège de l'association ou sur [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr).

## LISTE DES PRINCIPAUX PARTENAIRES

A ce titre, nous vous communiquons ci-dessous le nom des Compagnies d'assurance et plateformes avec lesquelles nous avons signé une convention de courtage, co-courtage ou de partenariat :



Pour l'ensemble de nos partenaires, nous sommes rémunérés par des commissions.

Vous pouvez à tout moment nous demander de vous communiquer le nom des entreprises d'assurance avec lesquelles nous travaillons.

Nous attirons votre attention sur le fait que :

- ARCAVIA ne détient aucune participation directe ou indirecte significative ou égale ou supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital d'un prestataire de service d'investissement, d'une entreprise d'investissement partenaire, d'un organisme d'assurance partenaire, d'un établissement de crédit, d'une société de financement, d'un établissement de paiement ou d'un établissement de monnaie électronique partenaire.
- Inversement aucun de ces partenaires ne détient de participation directe ou indirecte, significative ou égale ou supérieure à 10% des droits de vote de ARCAVIA.

## **MODE DE REMUNERATION DU CABINET**

ARCAVIA peut être rémunéré sous la forme d'honoraires. Tarifs et honoraires pratiqués : 150 € HT soit 180 € TTC.

Dans le cas d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, nous sommes rémunérés par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés. Nous pouvons conserver les commissions. Dans ce cadre nous évaluons un éventail restreint d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle nous entretenons des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques économiques ou contractuels.

Nous nous efforcerons de réaliser les prestations dans le cadre d'une tarification juste, équilibrée et conforme aux prestations réalisées. A chaque étape de formalisation de notre obligation d'information et de conseil, nous communiquerons, à travers les différents supports qui vous seront remis, les informations relatives aux rémunérations perçues.

Par ailleurs, nous tenons à attirer votre attention sur le fait que ARCAVIA (ainsi que son mandataire) pourrait recevoir des avantages non monétaires de certains des fournisseurs tels que participations et invitations à des séminaires, formations ou présentations. Ces avantages ont pour objet l'amélioration de la qualité de la prestation de conseil fournie et ne doivent pas nuire à notre obligation d'agir au mieux de vos intérêts.

## **INFORMATIONS SUR LES MODES DE COMMUNICATIONS ET PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

### **Mode de communication**

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrions communiquer par mail, courrier postal ou par tous moyens de télécommunications.

### **Protection des données personnelles**

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Alexandre GARSON pour le bon déroulement de nos missions de Conseil en Gestion de Patrimoine.

Elles sont conservées pendant 5 ans à compter de la fin de la relation contractuelle et sont destinées au conseiller, ses partenaires ainsi que les autorités de tutelle ou les associations représentatives.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Alexandre GARSON à l'adresse électronique : alexandre.garson@arcavia.fr ou à l'adresse postale : 12 Chemin des maraichers 69670 VAUGNERAY.

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

## INFORMATIONS RELATIVES AU TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

En cas de réclamation, votre conseiller fera les meilleurs efforts pour vous apporter les explications nécessaires et rechercher en premier lieu un arrangement amiable. En toutes hypothèses, vous pouvez adresser directement toute réclamation :

- Par courrier à l'adresse suivante : 12 Chemin des maraichers 69670 VAUGNERAY ;
- Par téléphone : 06 09 48 14 42 ;
- Ou par courriel à : alexandre.garson@arcavia.fr.

ARCAVIA s'engage, à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix (10) jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux (2) mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Si ces voies de recours internes n'aboutissaient pas aux résultats escomptés ou si vous étiez insatisfait du traitement, vous avez la possibilité de faire appel aux médiateurs suivants :

<b>Médiateur compétent litiges avec une entreprise :</b> Médiateur de l'Anacofi 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris	<b>La Médiation de l'Assurance</b> TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09 Site internet : <a href="https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur">https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur</a>
--	---

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents. Les Parties conviennent d'appliquer la loi française pour l'exécution des présentes et de leurs suites.

Je soussigné(e)

atteste avoir reçu le document d'entrée en relation.

Fait à

le

**Signature du Conseiller**

**Signature du Client**

Alexandre GARSON

